



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Étrangers en France, effectuez vos démarches* en ligne sur :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

*** Démarches actuellement concernées :**

- validation des visas long séjour valant titre de séjour (VLT-TS)
- titre de séjour « étudiant »
- titre de séjour « passeport talent »
- titre de séjour « visiteur »
- titre de séjour « bénéficiaire de la protection internationale »
- changement de situation (changement d'adresse, changement d'état civil et de situation familiale)
- duplicata de titre de séjour
- document de circulation pour étranger mineur (DCEM)
- titre de voyage pour étranger (TVE)
- titre de séjour des citoyens UE / EEE / Suisse (pour les travailleurs salariés)